

EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 2 juin 2016

Convocation du 26/05/2016

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Christian MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Excusé : Guy MOREL

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu de la séance précédente du jeudi 14 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Budget principal 2016 - Décision modificative n° 2016-01 – Délibération n° DEL20160602001

- 1) **Amortissement du bien** : diagnostic et plan mise en accessibilité pour 680.54 €

Discordance entre

- le montant inscrit en dépenses de fonctionnement au compte 6811 : 681 € et

- le montant inscrit en recettes d'investissement au compte 28031 : 680.54 €

Les montants devant être rigoureusement identiques, il convient de régulariser.

- 2) **Changement de l'écran sur le poste informatique du secrétariat de mairie**

Le transformateur de l'écran est hors service. L'entreprise MBI a présenté un devis pour un nouvel écran : 277 € HT (332.40 € TTC).

L'assemblée DECIDE de modifier le budget principal 2016 comme suit :

Libellés	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
RI 28031 Amortissement d'un bien		0.46 €
RI 10226 Taxe d'aménagement	0.46 €	
DI 2183-256 Matériel de bureau et info		400.00 €
DI 2188-259 Aménagement sécurité devant l'école	400.00 €	

SIEA - Modification du règlement intérieur et des statuts - Désignation d'un suppléant supplémentaire – Délibération n° DEL20160602002

Chaque élu a été destinataire par mail du courrier du SIEA et du projet de statuts.

Le Maire donne lecture du courrier du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain du 20/05/2016.

Suite à l'assemblée générale du 9 avril dernier, les délégués ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule actuellement. A cette fin, des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts.

- a) au règlement intérieur pour la périodicité des réunions : le comité se réunit au moins DEUX fois par an.
b) modification des statuts : chaque commune membre procède à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires. Chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché.

Le conseil municipal EMET un avis favorable à la modification du règlement intérieur et des statuts, DESIGNÉ Gérard JANODET en qualité de SUPPLÉANT supplémentaire.

SEMCODA – Installation d’une aire de stockage de containers d’ordures ménagères au Clos les Ferrières –

Les travaux seront engagés dès la signature des parties et dans tous les cas terminés avant le 1^{er} octobre 2016. La convention a été signée par les deux parties le 29/04/2016.

Refus d’extension de l’Etablissement public d’Etat de l’Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l’Ain – Délibération n° DEL20160602003

Chaque élu a été destinataire du courrier de l’EPF de l’Ain du 29/04/2016.

Le maire donne lecture du courrier de l’EPF de l’Ain du 29/04/2016.

- Vu le rapport FIGEAT en date du 1^{er} mars 2016 qui stigmatise et minimise l’action de l’EPF de l’Ain sur l’ensemble du Département notamment pour la production de logements sociaux,
- Vu l’engagement de l’ensemble des collectivités locales en faveur de la production de logements sociaux et de logements abordables sur l’ensemble du Département,
- Vu la nécessité de ne pas alourdir la pression fiscale sur les ménages du Département au profit d’une structure qui n’apporterait rien de plus que structures existantes,
- Vu l’action de l’EPF de l’Ain en faveur du logement social, du développement économique, et de l’accompagnement de l’ensemble des collectivités du territoire,
- Vu le principe de libre administration des collectivités territoriales,

Le conseil municipal DECIDE DE :

- refuser catégoriquement toute idée d’extension de l’Etablissement Public foncier de l’Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l’Ain.
- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d’un outil d’Etat qui n’apporterait rien de plus que l’outil local.
- respecter les actions menées à ce jour par l’ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.
- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.
- d’affirmer que l’EPF de l’Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnement des politiques d’Etat.
- d’inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l’Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l’ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l’ensemble du territoire du Département de l’Ain.

Schéma départemental de coopération intercommunale – Nouvelle intercommunalité – Evolution –

Conférence des maires du lundi 23 mai à 18h30 à Bourg-en-Bresse.

Comptes rendus du COPIL du 7/04/2016 et 22/04/2016 envoyés par mail à l’assemblée.

Le préfet prendra son arrêté sur le périmètre retenu avant le 15 juin 2016. Dès notification, les conseils municipaux auront 75 jours pour rendre leur avis.

Urbanisme – Elaboration du PLU – Délibération n° DEL20160602004

La délibération n° DEL20150122001 du 22/01/2015 prescrivant l’élaboration du PLU doit être complétée, au motif :

- la réglementation a évolué : nouvelle nomenclature du code de l’urbanisme destinée à le rendre plus souple et adapté à chaque commune.
- information à faire paraître dans les bulletins municipaux de la commune, au moins 2 parutions dans 1 journal local, réunions publiques (au pluriel, il y en aura 2), site internet communal.
- de consulter, si nécessaire, la chambre d’agriculture.....

Prochaine réunion de travail mardi 7 juin à 9 h 30, salle des fêtes de Beaupont avec l'ensemble des agriculteurs de la commune et la Chambre d'Agriculture.

Ordre du jour : Etablissement d'un diagnostic complet

- localisation des sites agricoles
- type d'agriculture : céréales, élevage...
- localisation des bâtiments d'élevage
- taille approximative des exploitations
- projet des exploitants : nouvelles constructions, mises aux normes...
- évolution des sites agricoles : jeune agriculteur, départ en retraite proche avec ou sans reprise...

Ecole – Réforme des rythmes scolaires – Projet Educatif Territorial (PEDT) – Renouveau :

Réunion le 30/05 à 18h15 à Domsure : Le PEDT est reconduit sur les mêmes bases pour 2 ans.

Ecole – Conseil d'école le mardi 7 juin à 20 h à Domsure.

Aménagement du carrefour de la Tournelle et création d'une aire de covoiturage – Commune de Pirajoux –

Le maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental du 17/05/2016 relatif à la réunion en mairie de Pirajoux du 15 février dernier.

Le Département financera les travaux d'aménagement du carrefour, estimés à 170 000 € TTC. Ceux-ci pourraient être réalisés en 2017.

Malheureusement, il n'est pas en mesure de financer la totalité de l'aire de covoiturage estimée à 50 000 € TTC. Il précise que sans financement communal ou intercommunal, l'aménagement serait abandonné.

INSEE – Recensement de la population 2017 –

Le dernier recensement a été effectué en 2012. L'enquête auprès des habitants se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Evolution depuis 2012 : Le recensement par internet doit être proposé systématiquement par l'agent recenseur. Bien entendu, le questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

Coordonnateur : Liliane MOIRAUD.

Agent recenseur : Martine GREGAUD a accepté la proposition du maire.

CCCC – Points d'apport volontaire – Information

Pour résoudre les problèmes de débordement, une colonne supplémentaire pour les emballages a été installée en bas du village « route du Souget » derrière la benne à vêtements TREMPIN le 11 mai dernier.

Agriculture – Livre du voisinage : contrat d'engagement

Une seconde diffusion du livret du voisinage « Vois'Ains, voisine, au cœur des campagnes Mieux vivre ensemble » est disponible. Ce livret est à l'attention des nouveaux habitants des campagnes, communément appelés « Rurbains », afin d'expliquer le métier d'agriculteur et éviter les conflits.

La FDSEA s'engage à fournir au partenaire commanditaire le nombre de livrets du voisinage nécessaire et ce, gratuitement, à toutes les communes et collectivités du département de l'Ain. Un contrat d'engagement formalisera ce partenariat.

Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 21 juillet 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant clos, le maire lève la séance.